

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU **MARDI 3 MARS 2020****2020-007**

Le mardi 3 mars 2020, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 25 février 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 26	Votes Pour : 17
Nombre de Membres présents : 20	Votes Contre : 5
Pouvoirs : 2	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Jean-Vincent BOUSSIQUE, Daniel DAMMERY, Jean-Luc DUCHESNE, Christelle LAMBERT, Martine GREAULT-CHIONNA, Jean SCHUBNEL, Gilberte RICHER, Marie-Françoise GENET, Marylène GACHET, Brigitte CHOUREAU, Marc PLOUZEAU, Bertrand MARCQ, Anne LUMEAU, Françoise FONFREDE, Luc CHRETIEN, Gaële BOURGEOIS, Céline DELAGARDE, Catherine AOUILLE, Jean-Jacques LAPORTE

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Marc NARDI à Jean-Luc DUPONT, Michaël AUCLIN à Anne LUMEAU

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Philippe GUILLARD, Didier PELLOT, Julien BERTRAND, Marion FRANZELLA-SCHOOS

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme AOUILLE

Rapport orientations budgétaires 2020

L'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que le maire présente au conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport d'orientations budgétaires doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, la note de synthèse annexée au présent rapport constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2020 de la ville de Chinon.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la note de synthèse sur les orientations budgétaires de la collectivité annexée au présent rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ :

- **PREND ACTE** de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2020,
- **APPROUVE** le rapport d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2020.

Fait à CHINON, le 4 mars 2020

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 05/03/2020

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage